Département de l'Eure
Arrondissement d'Evreux
Canton de Verneuil-sur-Avre
Commune de Marcilly la Campagne

ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

- Vu le Code de la Route
- Vu le Code des Communes et le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière
- Vu la demande de L'ASACA, représentée par Monsieur Laurent IMBAULT, secrétaire ASACA, en date du 31 juillet 2026,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement du Rallye « PLAINES ET VALLÉES » organisé par l'Association Sportive de l'Automobile Club Andrésien.

A R R E T E

Article 1 : le samedi 28 novembre 2026 et le dimanche 29 novembre 2026 de 6h00 à 22h00 la circulation et le stationnement sont réglementés selon les prescriptions suivantes :
- le stationnement est restreint côté droit de la rue de la Cure (VC 28) ;
- la circulation et le stationnement sont interdits rue du Boschet, rue de la Plaine et rue de la Forge entre les anciennes pistes et la VC 127 (rue au Blé).

Article 2 : la signalisation conforme aux règlements en vigueur est mise en place et entretenue par les soins et aux frais des organisateurs.

Article 3: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, 53 rue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le département et de sa publication. En cas de litige, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : - le maire de la commune de Marcilly-la-Campagne,
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- le représentant de l'Association Sportive de l'Automobile Club Andrésien,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur, et dont ampliation est adressée au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Fait à Marcilly la Campagne,
le 12 août 2026
Le Maire
Francine BACHER

